



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE — Vol. 27, N° 6

Mai 2018

Appel à la vigilance

Éclosion d'hépatite A associée à la consommation de fraises

- **État de situation**
- **Interventions suite à consommation**

ÉTAT DE SITUATION

Une éclosion d'hépatite A sévit depuis le mois d'avril 2018 sur le territoire de la Direction de santé publique de Montréal. Le facteur de risque identifié pour cette infection est la consommation de fraises congelées de marque MONTANA vendues principalement dans les marchés Adonis, de même que dans quelques autres marchés d'alimentation. Ces fraises peuvent avoir été vendues congelées ou avoir été consommées sous forme de jus, de smoothies ou de cocktails préparés et vendus dans les marchés Adonis du Québec et de l'Ontario. Il y a 10 marchés ADONIS au Québec [Montréal (6), Laval (2), Gatineau (1) et Montérégie (1)] et 2 en Ontario [Mississauga (1) et Scarborough (1)]. Le retrait du produit a été effectué le 14 avril 2018 dans l'ensemble des marchés Adonis par le MAPAQ. Les lots identifiés étaient datés du mois de décembre 2017 et janvier 2018.

Les fraises congelées de marque MONTANA vendues dans les marchés Adonis et ailleurs par Phoenicia Group Inc., ont fait l'objet des rappels suivants :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/rappelsaliments/2018/04/Pages/3682.aspx>

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/rappelsaliments/2018/04/Pages/3684.aspx>

<http://www.inspection.qc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/avis-de-rappel-d-aliments/liste-complete/2018-04-20/fra/1524250838428/1524250840507>

Considérant qu'il s'agit d'un produit congelé et que la période d'incubation pour l'hépatite A est de 15 à 50 jours, on peut s'attendre à avoir la déclaration de cas d'hépatite A en lien avec la consommation de ces fraises congelées **jusqu'au 4 juin 2018 ou même plus tard**, entre autres, si des personnes ont conservé ces fraises dans leur congélateur.

En date du 25 mai 2018, 9 cas déclarés ont un lien avec l'éclosion et 6 autres cas, dont 5 ont consommé le produit rappelé, sont en attente d'analyses supplémentaires pour confirmer leur lien avec l'éclosion.

Aucun cas jusqu'à présent n'a été déclaré dans la région de Lanaudière, mais considérant la proximité des marchés de Laval et Montréal, nous demandons aux cliniciens d'être vigilants.

De plus, le 15 mai dernier, un cas d'hépatite A a été déclaré dans la région d'Ottawa. Cette personne travaille dans un marché Adonis en Ontario et a manipulé et emballé plusieurs aliments prêts à manger durant sa période de contagiosité, soit du 27 avril au 11 mai. Ces produits ont été vendus jusqu'au 17 mai.

Pour la liste des produits ciblés, consulter le rappel du MAPAQ :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/rappelsaliments/2018/05/Pages/3708.aspx>

INTERVENTION SUITE À CONSOMMATION

Si un patient se présente parce qu'il a consommé un produit identifié à risque de contamination, les interventions suivantes sont recommandées :

Si consommation **ET** présence de symptômes :

- ▶ Valider le diagnostic avec des **tests de laboratoire** (enzymes hépatiques, anti-VHA IgM) et déclarer le cas à la DSPublique.

Si consommation **ET** absence de symptômes :

- ▶ Vérifier le **statut vaccinal VHA** :

- ↳ Si **immunisé** (voir PIQ pour le nombre de doses nécessaires selon l'âge) :
Il est considéré protégé.

Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/hepatite-a-ha/>

- ↳ Si **non immunisé ET consommation du produit dans les 14 derniers jours** :
Le référer au CLSC pour une vaccination en post-exposition. La vaccination sera alors gratuite.

- ↳ Si **non immunisé ET consommation du produit il y a plus de 14 jours** :
Recommander la surveillance des symptômes durant les 50 jours suivant la consommation.

- ▶ Recommander une consultation médicale si des symptômes compatibles avec l'hépatite A surviennent au cours des 50 jours suivant la consommation.

INFORMATION SUR L'HÉPATITE A

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/hepatite-a-ha>

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses ou faire parvenir par télécopieur (450 759-3742) une déclaration de maladie à déclaration obligatoire (MADO), **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h 30 à 16 h 30) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais.

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de

Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers
Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers
Vanessa Lauzon, conseillère en soins infirmiers
Service de protection des maladies infectieuses

Mise en page

Carolle Gariépy, agente administrative, Service de protection des maladies infectieuses et de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2018

Dépôt légal

Deuxième trimestre 2018
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Documentation*, dans la rubrique *Santé publique* sous l'onglet *Bulletins* du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 